

Maître d'ouvrage : syndicat mixte du Parc naturel régional du Morvan



Marché n°2026-PA11

objet de la consultation :

relevés topographiques et élaboration des plans du dossier PROJET de réhabilitation du
fonctionnement hydrologique du site de l'étang Brocard

marché d'une durée de 14 mois, y compris délais administratifs et comptables

**cahier des clauses particulières et règlement particulier de la consultation
(CCP-RPC)**

date de remise des offres :

mercredi 18 novembre à 12h00 (midi)

Table des matières

Contexte et objectifs de l'étude.....	3
Localisation et description du site.....	4
Contenu de l'étude.....	5
Phase 1.....	5
Phase 2.....	6
Données à disposition.....	7
Planning prévisionnel.....	8
Cartes des emprises et transects.....	9
Livrables.....	11
Clauses relatives à la consultation.....	12
Conditions d'envoi des offres.....	12
Contenu de l'offre.....	12
Critères d'attribution du marché.....	12
Négociation.....	13
Renseignements.....	13
Modalités d'exécution des prestations.....	14
Type et nature du marché.....	14
Durée du marché.....	14
Prix.....	14
Contenu des prix.....	14
Échelonnement des paiements.....	14
Photographies du site.....	16

I. Contexte et objectifs de l'étude

Le Parc naturel régional du Morvan (PnrM) exerce la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) sur le territoire Cure-Yonne. À ce titre, il mène des actions de préservation et de restauration des milieux aquatiques et humides, dans le cadre d'un contrat territorial (CTECB) signé avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN). Le Parc est également gestionnaire de la réserve naturelle régionale (RNR) des tourbières du Morvan créée en 2015, qui comprend 12 sites dont celui de Montbé sur la commune de Gouloux.

La préservation du patrimoine naturel de la RNR dépend du fonctionnement hydrologique de son bassin versant d'alimentation. Ce fonctionnement est altéré par des aménagements anthropiques, dont des étangs.

Le PnrM a acquis en août 2026 les parcelles C599, C600 et C601 à Gouloux. Elles sont en partie occupées par deux étangs, le plus grand créé en 1993. Ils sont alimentés par une zone d'émergence qui donne naissance à un cours d'eau parcourant plus à l'aval le site de Montbé.

L'objectif de l'acquisition est la réhabilitation du fonctionnement hydrologique du site, qui passera par la suppression de tout ou partie de la surface en eau. Il ne s'agit pas seulement d'une mise en assec de l'un et/ou l'autre des étangs. Le terrain sera remodelé en déblais / remblais pour se rapprocher du fonctionnement antérieur à la création des étangs, autant que possible.

Le projet sera conduit en maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre du PnrM.

La vidange de l'étang principal est prévue en avril 2027.

En vue de réaliser un avant-projet de travaux de réhabilitation et de passer à la phase projet, il a été identifié que des relevés topographiques (une fois l'étang principal en assec) étaient nécessaires. C'est l'objet de la phase 1 de la présente étude.

La prestation comportera également, en phase 2 :

- une aide à la décision pour le choix des solutions techniques de travaux – participation à la phase avant-projet détaillé ;
- l'élaboration des plans du dossier projet une fois les solutions techniques retenues.

II. Localisation et description du site

Le site d'étude se trouve au Brocard sur la commune de Gouloux (58230), parcelles C599, C600 et C601.

Il comprend deux étangs :

- le principal d'une surface de 12 221 m² environ (surface en eau + surface des 2 îlots) ;
- le secondaire d'une surface de 601 m² environ (surface en eau).

Le principal étang est muni d'un moine à planches. Il n'a pas été identifié de déversoir de surface. Une buse est présente à l'extrémité nord pour alimenter un autre étang (qui est hors site d'étude).

L'étang secondaire est muni d'une buse faisant le niveau normal.

4 petites fosses dont l'usage n'a pas été clairement identifié sont également présentes à l'aval des 2 étangs.

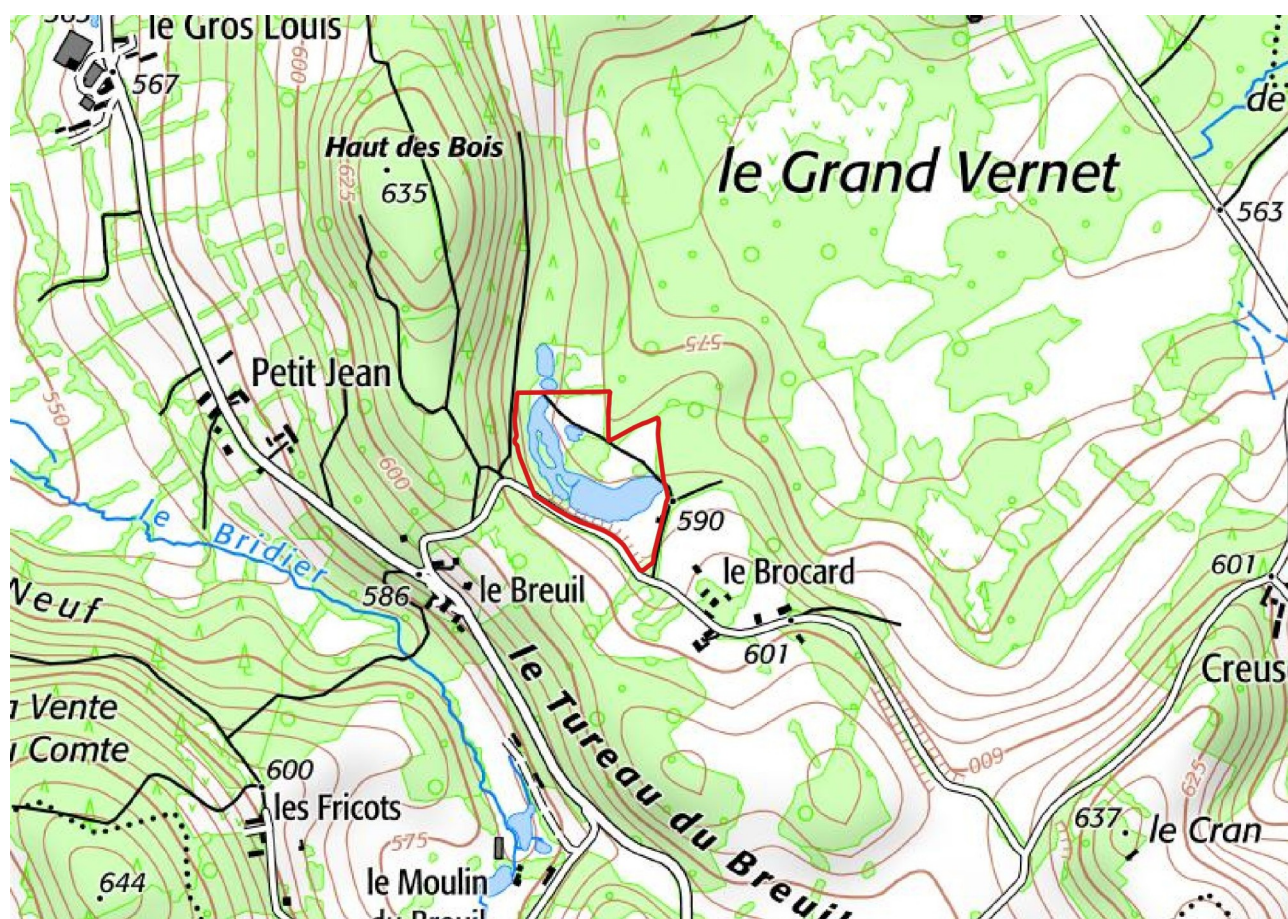


Figure 1: localisation des parcelles C599, C600 et C601 à Gouloux (détourées en rouge).

III. Contenu de l'étude

III.1.Phase 1

Des relevés topographiques (altitude m NGF) seront réalisés pour :

- caractériser précisément la topographie actuelle du site ;
- déterminer la géométrie de la digue et des étangs ;
- établir les profils nécessaires à la conception des travaux et calculer la volumétrie des aménagements ;
- constituer un état initial géoréférencé permettant la comparaison avec la situation après travaux ;
- avoir une implantation des ouvrages hydrauliques à l'état actuel.

L'étang principal sera en assec au moment de la campagne topographique ; l'étang secondaire sera toujours en eau.

Éléments topographiques à relever	Modalités
Lit existant du ruisseau afin de pouvoir établir son profil en long (nombre de points à indiquer dans le mémoire technique à fournir, a minima 1 point tous les 5 m)	Longueur du ruisseau à relever estimée à 331 m (depuis la source jusqu'à 100 en aval du site) y compris à l'intérieur de l'emprise de l'étang en assec. Il convient de noter qu'il s'agit d'un très petit cours d'eau notamment en amont de l'étang.
Semis de point sur l'emprise indicative désignée ci-dessous.	La densité des points devra être adaptée à la géométrie du site et aux besoins de conception. Emprise 1 (27946 m ²) en orange sur la carte ci-dessous : Maille minimale 7 m x 7 m en dehors de toute singularité. Maille à resserrer au niveau des singularités (fosses, digues...) afin de lever les ruptures de pente. Emprise 2 (15731 m ²) en jaune sur la carte ci-dessous : Maille minimale 10 m x 10 m. Maille à resserrer au niveau des singularités afin de lever les ruptures de pente.
4 profils en travers selon implantation indicative ci-dessous	Implantation et densité des points à adapter en fonction du terrain naturel (emprise de l'étang, digue).
5 ouvrages (moine étang principal et sortie pêcherie, buse d'alimentation d'un étang riverain, buse de niveau normal de l'étang secondaire, buse de franchissement d'un chemin).	Cote amont et cote aval.

La précision des altitudes devra être < 1 cm. Les coordonnées des relevés seront fournies selon le référentiel du système géodésique RGF93 et identifiable par le code EPSG 2154.

Les métadonnées associées devront préciser l'auteur de la couche, le commanditaire, la méthode de production ou de saisie de la donnée, la description de la couche avec la description de chacun des champs.

En début de mission, une prise de connaissance sur site sera organisée avec le maître d'ouvrage.

Elle permettra de :

- valider le périmètre de l'emprise à lever ;
- valider les profils en travers ;
- prendre connaissance des contraintes d'accès et de sécurité.

À noter que le PnrM est aussi propriétaire de la parcelle C38 juste à l'aval.

III.2.Phase 2

- **Participation à l'élaboration et au dimensionnement des scénarios avant-projet détaillé**

La rédaction de l'avant-projet de travaux sera réalisée par le PnrM en s'aidant des relevés topographiques issus de la phase 1. Néanmoins le prestataire accompagnera le choix des solutions techniques. Cet accompagnement prendra la forme d'une réunion de travail avec le PnrM, d'une durée d'une demi-journée, à chiffrer dans l'offre **en prestation supplémentaire éventuelle**. Cette réunion est l'occasion pour le prestataire de s'approprier le projet pour l'élaboration des plans projet.

La réunion sera réalisée en présentiel ou en visio (détail dans le DQE).

- **Élaboration des plans projets**

Une fois les solutions techniques arrêtées sous forme d'un compte-rendu de réunion rédigé par le PnrM, le prestataire élaborera les plans du dossier de projet, à savoir :

- un plan masse global ;
- des plans de situation détaillée ;
- un profil en long du cours d'eau avant travaux et un profil projet (superposition des profils) ;
- des coupes en travers permettant de représenter les différentes configurations rencontrées.

Les échelles des plans seront proposées par le prestataire dans un souci d'efficience, avec une précision minimale de 1/200.

Des plans en version v0 seront transmis au PnrM, qui émettra des remarques dans un délai de 15 jours. Le prestataire apportera alors des ajustements sur les plans, pour une version définitive.

IV. Données à disposition

Des données LIDAR ont été acquises à l'hiver 2018/2019 sur l'ensemble du territoire du PnrM. Le projet a été piloté par la Maison des Sciences de l'Homme de Dijon. Les données disponibles sont le MNT et le nuage de points.

Précision du MNT :

- résolution de 50 cm et précision verticale meilleure que 10 cm ;
- production de deux MNT, l'un continu offrant une image complète de la zone et un second, non continu, où sont exclues des zones sans donnée au sol.

Source du LIDAR à citer : Lidar Morvan - Grand Vézélien 2020 - Agence de l'Eau Seine Normandie, Conseil Départemental de la Nièvre, DRAC BFC, DREAL BFC, Maison des Sciences de l'Homme de Dijon CNRS-uB 3516, ONF, 2020.

V. Planning prévisionnel

À partir du début d'exécution de la prestation (qui prend effet à partir de l'émission d'un ordre de service), le planning prévisionnel est le suivant. L'ordre de service marquant le début d'exécution de la prestation est envisagé en mars 2027.

Le planning est construit de manière à ménager une période de ressuyage des vases de l'étang principal, une fois la vidange réalisée.

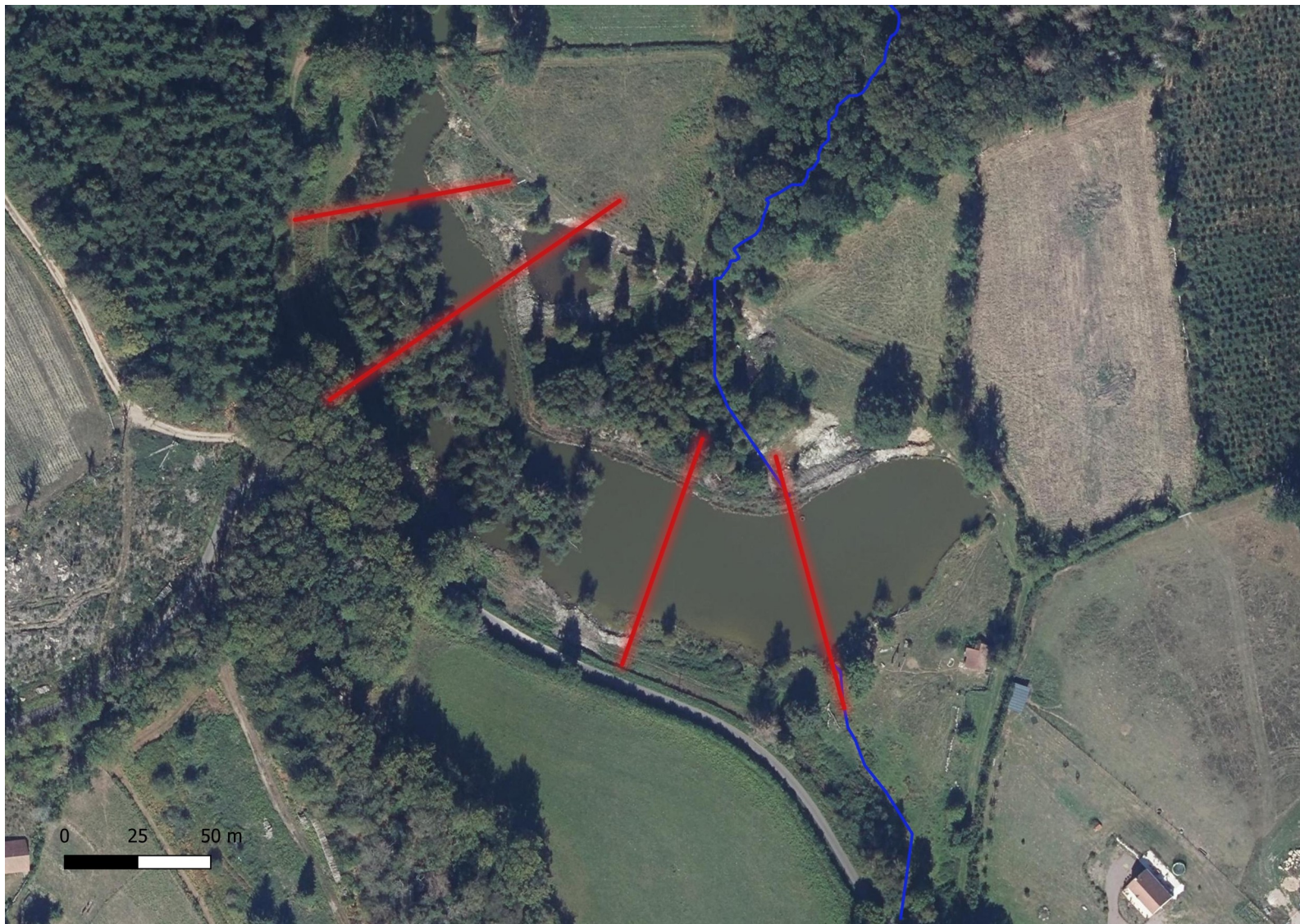
		Juillet 2027	Septembre 2027	Novembre 2027
Phase 1	relevés topographiques et remise des relevés au PnrM			
Phase 2	réunion de travail – choix des solutions techniques			
	élaboration des plans du dossier projet, y compris éventuels ajustements selon remarques du PnrM			

VI. Cartes des emprises et transects

Emprises à lever



Conception cartographique: PNR Morvan



transects indicatifs à lever

Livrables

livrables	format	précision
Relevés topographiques des éléments mentionnés au III.	format numérisé et géoréférencé, compatible avec le logiciel Qgis (shp) + format tableur + format pdf + 2 versions papiers à l'échelle	cf. III
Plans du dossier projet	format numérisé et géoréférencé, compatible avec le logiciel Qgis (shp) + format tableur + format pdf + 2 versions papier à l'échelle	cf. III

VII. Clauses relatives à la consultation

VII.1. Conditions d'envoi des offres

Les plis contenant les offres seront transmis sur la plateforme e-bourgogne
avant le mercredi 18 novembre à 12h00 (midi).

VII.2. Contenu de l'offre

- déclaration du candidat
- acte d'engagement dûment complété et signé
- CCP-RPC paraphé et signé
- détail quantitatif estimatif dûment complété, paraphé et signé
- mémoire technique
- planning prévisionnel.

Un devis détaillé peut également être fourni par le candidat (facultatif).

La durée de validité des offres sera de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres mais une durée supérieure peut être proposée par le candidat.

Les variantes sont acceptées si elles apportent une plus-value technique, détaillée et justifiée dans le mémoire technique.

VII.3. Critères d'attribution du marché

Le marché sera attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée selon les critères suivants, le cas échéant, après négociation :

- la qualité technique de l'offre et des choix d'analyse proposés par le bureau d'étude (pondération de 60%) ;
- le prix (pondération de 40%).

L'analyse des offres donnera lieu à une note qui sera calculée en fonction du barème exposé ci après:

$$N = 0,60 \times \text{Note Technique} + 0,40 \times \text{Note Financière}$$

La note Technique Nt sera établie sur 20 points avec les sous-critères listés ci-dessous :

Compréhension de la commande, méthodologie développée dans le mémoire technique	40 % sur 8 points
Références du candidat dans la conduite de ce type de prestation	30 % sur 6 points
Adéquation de l'organisation en personnel, matériels et des compétences (double compétence en topographie et hydromorphologie requise)	10 % sur 4 points
Cohérence du planning, délais de réalisation des différentes phases de l'étude	20 % sur 2 points
Total	100 % sur 20 points

Note financière établie sur 20 : Note du candidat = 20 x (prix le plus bas/ prix proposé par le candidat)

VII.4. Négociation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec les 3 candidats les mieux classés.

En cas de négociation, celle-ci portera sur les critères de jugement des offres définis ci-avant, y compris sur la proposition tarifaire. La procédure de négociation pourra s'engager de manière écrite par l'envoi d'un mail aux candidats concernés.

VII.5. Renseignements

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

Aude PELICHET

Contrat territorial Cure-Yonne

aude.pelichet@parcdumorvan.org

03 86 78 79 37

VIII. Modalités d'exécution des prestations

VIII.1. Type et nature du marché

Marché en procédure adaptée : art. L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique.

Il sera fait application du CCAG « prestations intellectuelles » pour les différentes phases du marché et le règlement des aléas éventuels.

VIII.2. Durée du marché

Le marché débutera dès sa notification au prestataire retenu.

La mission (début d'exécution) débutera effectivement à la date de notification de l'ordre de service. Le délai d'exécution sera de 5 mois, en tenant compte de la période nécessaire au PnrM pour élaborer l'avant-projet (entre les livrables de la phase 1 et la phase 2).

La durée totale du marché intègre les exigences administratives et comptables : la facture du solde devra être réceptionnée par les services comptables du PNRM a minima 1 mois avant la fin du marché.

La durée de la mission est fixée à 13 mois maximum.

La durée totale du marché est au maximum de 14 mois, délais administratifs et comptables compris.

VIII.3. Prix

Contenu des prix

Les prix sont réputés comprendre toutes les sujétions et prestations décrites dans le CCP de la présente consultation, incluant les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Ils sont fermes et non révisables au moment de la réalisation de la prestation objet de la présente consultation.

Le titulaire certifie que les prix stipulés au présent marché n'excèdent pas ceux de son barème pratiqué à l'égard de l'ensemble de sa clientèle à la date de la signature par lui-même du marché et que ce barème a été établi conformément aux textes légaux et réglementaires concernant ses prestations, ainsi qu'aux accords qu'il a pu passer avec l'autorité compétente. Il s'engage à fournir au pouvoir adjudicateur du marché, à sa demande, toutes justifications permettant de vérifier cette conformité.

Échelonnement des paiements

Les acomptes et soldes seront versés sur présentation de factures.

Ainsi, les paiements seront effectués de la manière suivante :

- 40 % en fin de phase 1 ;
- 60 % (solde) en fin de phase 2.

Les paiements interviendront sur présentation d'une facture qui détaille les actions réalisées avec les livrables.

Les factures dressées par le prestataire devront comporter, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- les nom et adresse du créancier ;
- le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement ;
- le numéro du marché ;
- le détail de la prestation réalisée ;
- le montant total de la prestation réalisée ;
- la date ;
- la mention « Brocard »

Les factures sont transmises de manière électronique dans les conditions prévues par les articles L.2192-1 et suivants du code de la commande publique sur le portail Chorus Pro à l'adresse suivante : <https://chorus-pro.gouv.fr/>

Le prestataire devra également impérativement joindre à ses demandes de paiement un décompte général intermédiaire pour les acomptes le cas échéant, puis décompte général définitif pour le solde.

Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique.

IX. Photographies du site

